Revision n. 1

du 18/03/2020

Page n. 1/17

Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020

Consommateurs

**1FLICKOVEN - FLICK OVEN** 

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

# RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Industrielles

1.1. Identificateur de produit

1FLICKOVEN Code: Dénomination **FLICK OVEN** 

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination DÉGRAISSANT CONCENTRÉ POUR FOU RS AUTO-NETTOYANT

supplèmentaire

Utilisations Identifiées

DÉGRAISSANT DÉTERGENT

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **TURCO ITALIANA SPA** Adresse Via Artigianale, 29 Localité et Etat 25010 Montirone (BS)

Italia

Tél. +39 030 267443 Fax +39 030 2677137

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

info@turco.it

Distributeur: Lusa Système & Services Sàrl

Tél: +41 21 808 06 06 / Fax: 0860 21 808 06 06 Route des Avouillons 16 / Chemin du Bochet 12a

1196 Gland / 1196 Gland http://www.lusa-services.com info@lusa-services.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse 24/24 h) Pour renseignements urgents s'adresser à

Une liste des Centres de Contrôle Poison est disponible au link suivant: http://www.who.int/gho/phe/chemical\_safety/poisons\_centres/en/

Professionnelles

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente

Classification e indication de danger:

Toxicité aiguë, catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, catégorie 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

Revision n. 1

du 18/03/2020 Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020

Page n. 2/17

# **1FLICKOVEN - FLICK OVEN**

des yeux.

Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:





Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P310

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . .

P264 Laver soigneusement la peau après utilisation.

Contient: Hydroxyde de sodium

hydroxyde de potassium

(C9-C11) Alcool alkyle éthoxylate

Composants conformes au Réglementation (CE) No. 648/2004

Inférieur à 5% phosphates, agents de surface non ioniques

#### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

# **RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Revision n. 1

du 18/03/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020 Page n. 3/17

# **1FLICKOVEN - FLICK OVEN**

Classification 1272/2008 (CLP) x = Conc. %

hydroxyde de potassium

CAS 1310-58-3  $5 \le x < 16.65$  Met. Corr. 1 H290, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318

CE 215-181-3

Identification

INDEX 019-002-00-8

N° Reg. 01-2119487136-33-XXXX

Sulfonate de sodium (xylènes et

éthylbenzène)

 $1 \le x < 5$ Eye Irrit. 2 H319 CAS -

CE 701-037-1

INDEX -

N° Reg. 01-2119513350-56-XXXX

(C9-C11) Alcool alkyle éthoxylate

CAS 68439-46-3 Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318  $1 \le x < 3$ 

CE

INDEX -

Amines, alkyldiméthyle en C12-14,

N-oxydes

CAS 308062-28-4  $0.1 \le x < 0.15$ Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1

H400 M=1, Aquatic Chronic 2 H411

CE 931-292-6

INDEX -

N° Reg. 01-2119490061-47-XXXX

Hydroxyde de sodium

CAS 1310-73-2  $0 \le x < 0.05$ Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318

CE 215-185-5

INDEX 011-002-00-6

N° Reg. 01-2119457892-27-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

# **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

TURCO ITALIANA SPA	Revision n. 1
	du 18/03/2020
	Nouvelle émission
1FLICKOVEN - FLICK OVEN	Imprimè le 23/04/2020
	Page n. 4/17

#### **RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

# RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# TURCO ITALIANA SPA | Revision n. 1 | du 18/03/2020 | | Nouvelle émission | | Imprimè le 23/04/2020 | | Page n. 5/17

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Éviter les chocs violents. Éviter le réchauffement. Éviter le contact avec l'eau.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne)

8A

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

AUS	Österreich	Gesamte Rechtsvorschrift für Grenzwerteverordnung 2018, Fassung vom 17.10.2018
BEL	Belgique	AR du 11/3/2002. La liste est mise à jour pour 2017
CHE	Suisse / Schweiz	Valeurs limites d`exposition aux postes de travail en Suisse: valeurs VME/VLE. Version Mars 2018 (SUVA)
DNK	Danmark	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer1- BEK nr 655 af 31/05/2018
ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
HUN	Magyarország	A pénzügyminiszter 7/2018. (VIII. 29.) PM rendelete a munkahelyek kémiai biztonságáról szóló 25/2000. (IX. 30.) EüM–
		SZCSM együttes rendelet módosításáról
POL	Polska	ROZPORZÁDZENIE MINISTRA RODZINY, PRACY I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 12 czerwca 2018 r
ROU	România	HOTĂRÂRE nr. 584 din 2 august 2018 pentru modificarea Hotărârii Guvernului nr. 1.218/2006 privind
		stabilirea cerințelor minime de securitate și sănătate în muncă pentru asigurarea protecției lucrătorilor
		împotriva riscurilor legate de prezența agenților chimici
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE: Directive 2000/39/CE: Directive 91/322/CEE.

hydro	yvde d	le nota	ssium

Valeur limite de seu							
Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
MAK	AUS	2	·	2	·		
VLEP	BEL		·	2	•		
MAK	CHE	2				INHALA	
TLV	DNK	2		2			
VLA	ESP	2					
VLEP	FRA		·	2			
AK	HUN	2	·	2	<del> </del>		
NDS/NDSCh	POL	0,5		1			

#### Santé -

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Revision n. 1 du 18/03/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020

Page n. 6/17

1	F	LI	CI	ΚO	٧	ΈN	-	FLI	CK	O	VEN	
---	---	----	----	----	---	----	---	-----	----	---	-----	--

	Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation				1 mg/m3				1 mg/m3
Sulfonate de sodium (x	ylènes et éthylbenz	zène)						
Concentration prévue sans e	ffet sur l'environnemer	t - PNEC			<u>,                                      </u>		·	
Valeur de référence en eau d	douce			0,23	mg/l			
Valeur de référence pour l'ea	u, écoulement intermit	tent		2,3	mg/l			
Valeur de référence pour les	microorganismes STP			100	mg/l		·	
Santé –								
Niveau dérivé sans effe	Effets sur les consommateur				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	s Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			Cilioniques	3,8 mg/kg/d			cilioniques	cilioniques
Inhalation				13,2 mg/m3				53,6 mg/m3
Dermique	•	•	·	4h 3,8 mg/kg/d			•	4h 7,6 mg/kg/d
·				, 5 5				, 0 0
Amines, alkyldiméthyle	en C12-14, N-oxyd	es						
Concentration prévue sans e	ffet sur l'environnemer	nt - PNEC						
Valeur de référence en eau o	douce			0,0335	mg/l		·	
Valeur de référence en eau d	de mer			0,00335	mg/l		+	
Valeur de référence pour séc	diments en eau douce			5,24	mg/l	кg		
Valeur de référence pour séc	diments en eau de mer			0,524	mg/l	кg		
Valeur de référence pour l'ea	u, écoulement intermit	tent		0,0335	mg/l			
Valeur de référence pour les	microorganismes STP			24	mg/l			
Valeur de référence pour la d	chaîne alimentaire (emp	poisonnement sec	ondaire)	11,1	mg/l	κg		
Valeur de référence pour la d	catégorie terrestre			1,02	mg/l	κg		
Santé –								
Niveau dérivé sans effe	Effets sur les consommateur				Effets sur les travailleurs			
	Effets sur les	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques		Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Voie d`exposition	Effets sur les consommateur s	Systém aigus			travailleurs	Systém aigus		
Voie d`exposition	Effets sur les consommateur s	Systém aigus		chroniques 0,44 mg/kg/d 1,53 mg/m3	travailleurs	Systém aigus		
Voie d`exposition	Effets sur les consommateur s	Systém aigus		chroniques 0,44 mg/kg/d	travailleurs	Systém aigus		chroniques
Voie d`exposition  Orale Inhalation  Dermique  Hydroxyde de sodium	Effets sur les consommateur s	Systém aigus		chroniques 0,44 mg/kg/d 1,53 mg/m3 4h	travailleurs	Systém aigus		chroniques 6,2 mg/m3 11 mg/kg
Voie d'exposition  Orale Inhalation  Dermique  Hydroxyde de sodium Valeur limite de seuil	Effets sur les consommateur s	Systém aigus		chroniques 0,44 mg/kg/d 1,53 mg/m3 4h	travailleurs	Notes /	chroniques	chroniques 6,2 mg/m3 11 mg/kg
Dermique	Effets sur les consommateur s Locaux aigus			chroniques 0,44 mg/kg/d 1,53 mg/m3 4h 5,5 mg/kg/d	travailleurs		chroniques	chroniques 6,2 mg/m3 11 mg/kg

2

2

2

CHE

MAK

VLA

Revision n. 1

du 18/03/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020 Page n. 7/17

#### 1FLICKOVEN - FLICK OVEN

VLEP	FRA	2		
NDS/NDSCh	POL	0,5	1	
TLV	ROU	1	3	
OEL	EU		2 (C)	

#### Santé -

Niveau dérivé sans effe	et - DNEL / DMEL							
	Effets sur les consommateur				Effets sur les travailleurs			
	S							
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém
			chroniques	chroniques			chroniques	chroniques
Inhalation	•	•	1 mg/m3 4h	•	•	•	1 mg/m3 4h	·

#### Légende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

#### 

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

# RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique liquide

Couleur jaune fluorescent

Odeur caractéristique de solvant

Seuil olfactif Pas disponible

pH 13

Point de fusion ou de congélation Pas disponible Point initial d'ébullition Pas disponible Intervalle d'ébullition Pas disponible Point d'éclair > 93,0000 °C Taux d'évaporation Pas disponible Inflammabilité de solides et gaz Pas disponible Limite inférieur d'inflammabilité Pas disponible Limite supérieur d'inflammabilité Pas disponible Limite inférieur d'explosion Pas disponible Limite supérieur d'explosion Pas disponible Pression de vapeur Pas disponible Densité de vapeur Pas disponible

Densité relative 1,2

Solubilité soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité Pas disponible
Température de décomposition Pas disponible
Viscosité Pas disponible
Propriétés explosives Pas disponible
Propriétés comburantes Pas disponible

#### 9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE): 0
VOC (carbone volatil): 0

#### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit peut se décomposer et/ou réagir violemment.

#### 10.2. Stabilité chimique

#### Revision n. 1 TURCO ITALIANA SPA du 18/03/2020 Nouvelle émission Imprimè le 23/04/2020 **1FLICKOVEN - FLICK OVEN** Page n. 9/17

Voir chapitre précédent.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir chapitre 10.1.

#### 10.4. Conditions à éviter

Dans la mesure où le produit se décompose également à température ambiante, il doit être conservé et utilisé à une température contrôlée. Éviter les chocs violents.

#### 10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

# **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets

toxicologiques induits par l'exposition au produit.

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important) LD50 (Oral) du mélange: 1916,55 mg/kg LD50 (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

# Revision n. 1 TURCO ITALIANA SPA du 18/03/2020 Nouvelle émission Imprimè le 23/04/2020 **1FLICKOVEN - FLICK OVEN** Page n. 10/17 (C9-C11) Alcool alkyle éthoxylate LD50 (Oral) 1378 mg/kg Rat LD50 (Dermal) > 2000 mg/kg Rat Amines, alkyldiméthyle en C12-14, N-oxydes LD50 (Oral) 1064 mg/kg Rat LD50 (Dermal) > 2000 mg/kg Rat hydroxyde de potassium LD50 (Oral) 333 mg/kg Sulfonate de sodium (xylènes et éthylbenzène) LD50 (Oral) > 7200 mg/kg Rat LD50 (Dermal) > 2000 mg/kg Rabbit LC50 (Inhalation) > 6,41 mg/l/4h Rat Hydroxyde de sodium Selon le règlement CLP, annexe VI, tableau 3.1, la limite de concentration pour la corrosivité du NaOH est considérée comme égale à 2%. Jusqu'à l'ATP le plus récent, cela n'a pas été modifié. Par conséquent, 2% sont portés à la caractérisation du risque comme limite de concentration pour la corrosivité. CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE Corrosif pour la peau Classification en fonction de la valeur expérimentale du pH hydroxyde de potassium Corrosif pour la peau Amines, alkyldiméthyle en C12-14, N-oxydes Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

Provoque de graves lésions oculaires

hydroxyde de potassium

Revision n. 1

du 18/03/2020

Page n. 11/17

Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020

# **1FLICKOVEN - FLICK OVEN**

Amines, alkyldiméthyle en C12-14, N-oxydes

Fortement corrosif

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez de disperser le produit dans le terrain ou les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

#### 12.1. Toxicité

Hydroxyde de sodium

LC50 - Poissons 125 mg/l/96h Gambusia affinis
EC50 - Crustacés 40,4 mg/l/48h Ceriodaphnia dubia

NOEC Chronique Poissons 56 mg/l Poecilia reticulata

(C9-C11) Alcool alkyle éthoxylate

LC50 - Poissons > 5 mg/l/96h EC50 - Crustacés 5,3 mg/l/48h

Revision n. 1

du 18/03/2020

Nouvelle émission
Imprimè le 23/04/2020

Page n. 12/17

# **1FLICKOVEN - FLICK OVEN**

 EC50 - Algues / Plantes Aquatiques
 > 1,4 mg/l/72h

 LC10 Poissons
 8,98 mg/l/96h

 EC10 Crustacés
 2,58 mg/l/48h

 EC10 Algues / Plantes Aquatiques
 > 0,03 mg/l/72h

Amines, alkyldiméthyle en C12-14, N-oxydes

LC50 - Poissons2,67 mg/l/96hEC50 - Crustacés3,1 mg/l/48hEC50 - Algues / Plantes Aquatiques0,146 mg/l/72hNOEC Chronique Poissons0,42 mg/lNOEC Chronique Crustacés0,7 mg/lNOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques0,067 mg/l

hydroxyde de potassium

LC50 - Poissons 80 mg/l/96h EC50 - Crustacés 80 mg/l/48h

Sulfonate de sodium (xylènes et

éthylbenzène)

LC50 - Poissons 1000 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés 1000 mg/l/48h Daphnia magna

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Hydroxyde de sodium

Selon REACH, l'étude n'a pas besoin d'être menée si la substance est inorganique (annexe VII, colonne d'adaptation 2).

(C9-C11) Alcool alkyle éthoxylate

Rapidement dégradable

Amines, alkyldiméthyle en C12-14, N-oxydes

Rapidement dégradable >60%, 28d, OECD 301B

hydroxyde de potassium NON rapidement dégradable

Sulfonate de sodium (xylènes et éthylbenzène) Rapidement dégradable 100%, 28d, OECD 301B

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydroxyde de sodium

Conform regulamentului REACH, studiul nu trebuie efectuat dacă substanța are un potențial scăzut de bioacumulare (anexa IX, coloana de adaptare 2).

Sulfonate de sodium (xylènes et

éthylbenzène)

BCF < 2,3

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 

Hydroxyde de sodium

Selon ŘEACH, une étude d'adsorption / désorption n'est pas requise si, sur la base des propriétés physico-chimiques, la substance peut avoir un faible potentiel d'adsorption (annexe VIII, colonne 2 adaptation).

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

#### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 1719

IATA:

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide)
IMDG: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide)
IATA: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide)

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8

IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



#### 14.4. Groupe d'emballage

Revision n. 1

du 18/03/2020 Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020

Page n. 14/17

1FLICKOVEN - FLICK OVEN

ADR / RID, IMDG, IATA:

IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

Ш

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 80 Quantités Code de

Limitées: 1 L restriction en

tunnels: (E)

Special Provision: -

IMDG: EMS: F-A, S-B Quantités
Limitées: 1 L

Cargo: Quantitè Mode

maximale: 30 d'emballage: L 855

Quantitè Mode

maximale: 1 d'emballage:

851

Instructions particulières: A3, A803

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pass.:

Informations non pertinentes

# **RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

<u>Produit</u>

Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

Aucune

Revision n. 1

du 18/03/2020

Nouvelle émission

Page n. 15/17

#### **1FLICKOVEN - FLICK OVEN**

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

÷

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

Ŀ

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

Règlement (CE) No. 648/2004

Composants conformes au Réglementation (CE) No. 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la Réglementation (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 1: Peu dangereux pour les eaux

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

# **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, catégorie 1A

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

**H290** Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Revision n. 1

du 18/03/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 23/04/2020 Page n. 16/17

# **1FLICKOVEN - FLICK OVEN**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme,

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (l'Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UÉ) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP) 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) - The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent

TURCO ITALIANA SPA	Revision n. 1
	du 18/03/2020
	Nouvelle émission
AFLICKOVEN FLICK OVEN	Imprimè le 23/04/2020
1FLICKOVEN - FLICK OVEN	Page n. 17/17
	1 age 11. 17/17
vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.  Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.  Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.  Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.  La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe  I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.  Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.	lois et les dispositions courantes en